

HQ n'étant pas propriétaire des ouvrages du réservoir Taureau, elle n'a pas objection à ce que le promoteur rende publiques les mesures de niveau d'eau du réservoir Taureau sur son site Internet à partir de la date de mise en exploitation de la mini-centrale pourvu que le promoteur obtienne au préalable, de la part du propriétaire des ouvrages soit le Ministère concerné du gouvernement du Québec, l'autorisation écrite de rendre publique ces mesures .

~~9/13~~

J. Allumault
Jean. Guy DUSSAULT, ing
Stratégies et Plan de production
Planification et optimisation de la production
HQP

13 décembre 2005